



SYNDICAT MIXTE AGROLANDES

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la reprise du parvis du bâtiment « AGROCAMPUS »**

Le Président du Syndicat Mixte Agrolandes,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 octobre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 21 février 2023 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance de l'ensemble immobilier « Agrocampus » sur la commune de Haut-Mauco,

VU la proposition de la SATEL en date du 15 mars 2024,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SARL UNELO – 465 avenue Larrigan – 40510 SEIGNOSSE
 - **Objet du marché :** Travaux de reprise d'un parvis comprenant l'enlèvement mécanique d'un platelage en bois, la fourniture et pose de dalles éco-béton 2mx2m sur une emprise de 250 m² et la mise en place de la terre végétale sur le site du bâtiment AGROCAMPUS
 - **Montant :** 17 679,81 € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,

Le **26 MAR 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON